

Echéancier clôture 2019

Attention les avances de décembre devront être régularisées au plus tard le **10 janvier 2020**

			Réalisé
Novembre	Semaine 48	Régulariser les DENM 2018	<input type="checkbox"/>
		Régulariser les avances pour les sessions jusqu'à fin octobre	<input type="checkbox"/>

Décembre	Semaine 49	Alerter votre service financier concernant le versement des cotisations ANFH de décembre qui doit s'effectuer le plus tôt possible sur fin 2019 - début 2020	<input type="checkbox"/>
		Saisir les derniers dossiers 2019 et les engager	<input type="checkbox"/>
		Vérifier vos engagements en cours et solder si nécessaire	<input type="checkbox"/>
		Contrôler votre solde non reportable	<input type="checkbox"/>
		Saisir vos frais de traitement	<input type="checkbox"/>
		Etablir toutes les demandes de remboursement	<input type="checkbox"/>
	Faire les demandes d'avis des sommes à payer pour vos frais de traitement (dossiers EP et autres)	<input type="checkbox"/>	
	Semaine 51	Régulariser les avances pour les sessions jusqu'à fin novembre	<input type="checkbox"/>

RDV Double Transmissions :
 votre conseiller vous proposera une date pour effectuer la dernière double transmissions de contrôle qui aura lieu au cours de la semaine 3

Possibilité d'effectuer des avances 2020

Janvier	Semaine 1 et 2 *	Procéder à une intégration des données agents (interface logiciel RH)	<input type="checkbox"/>
	Semaine 2	Régulariser toutes les avances 2019	<input type="checkbox"/>
	Semaine 3 *	Double transmissions pour le dernier contrôle	<input type="checkbox"/>
		Date de blocage de Gesform sur l'exercice 2019	<input type="checkbox"/>
	Semaine 5	Date de blocage des non connectés sur l'exercice 2019	<input type="checkbox"/>

Février	mercredi 5 février	Arrêt des paiements 2019 par la délégation à 12h
----------------	---------------------------	--------------------------------------------------

* concerne uniquement les établissements connectés à Gesform



Pour rappel : du 17 janvier au 5 février 2020, les modifications d'engagements ainsi que les paiements seront effectués par la délégation

DENM 2018	appelées en comptabilité "charges à payer", elles correspondent à des sessions de formations réalisées en totalité sur 2018 dont les factures n'ont pas été reçues ou réglées avant la clôture 2018
EP	Etudes Promotionnelles - diplômes et certificats du secteur sanitaire et sociale arrêté du 23 novembre 2009 modifié par arrêté du 19 juillet 2019